

PIECES JUSTIFICATIVES

1. "ESTAS TROUVE PAR VISITATION AU LIEU DE FRANCHIMONT" (1568)(262).

" S'ensuyt notule et attestation de l'estat de la maison de chastea fort de Franchimont fait en présence de Sr Elderen, commissaire de Mess^{rs} du capitle et de Sr de Lonchin, du greffier de la court de Theux.

Le mayeur le mesme greffier, Anthoines Cléban et Franchoy de Souhet.

Premier. A la port un bon demy bouloir (263) sens deffense basse de cousté de Spau, la port bonne sens pont levyce, ayant un vieulx pont.

Item du cousté du dut Spau, y at casmat dont l'une des canoniers et la muraille regardant sur ladite porte sont rompus (264). Quant aux autres canoniers, elles sont trouvées à demy enterrées et la muraille dessus fort caducque, le deseur de scailles (265) et pièces, par vouldure du mesme sans nulle haulte deffense.

Quant à l'autre casmat tendant du cousté de la Spixh (266) elle est de tout desrompue par dehors, la couverture de pieres comme l'autre, mais encore plus caducque, les canoniers de tout enterées et les deux autres de cousté de Marchy rompus et estoit l'entrée de cette casmat de dedans le chasteau condampnée et enterée la tennant pour inutile et habandonnée de la maison.

Quant aux murailles entre les dites casmats, elles sont en la partie d'embas fort desrompue et dangereuse, la troisième casmat de couste Marchy (267), les canoniers tendant vers Spau, assez bonnes d'elles mesmes, mais elles n'ont aucun aspect ou vindange du cousté vers Staneux, la couverture bien mailheur que nule aultres, les canoniers quy tendent vers la montaigne de Chasvillemont l'une est de tout enterée, l'autre est de vindange mais occupée de facté (?) allentour. La muraille joindant celle quy s'ensuyt, en la partie d'en bas d'ung cousté, desrompue.

Quant à la quathrième casmat quy est joindant de chemin de chasteau venant de Marchy (268), la couverture bonne, les deux canoniers de cousté du dit Marché enterée sens vindange, la muraille desrompue au mitan, les deux canoniers tendantes vers la port de chasteau, de tout aussy enterées, les murailles de dedant la maison bons, sens aucun rampart, recouvrant à l'endroit de la maison peu de bonne terre.

Les deux grands guoirtz sur la port et bouloir sens paroisse et l'autre de cousté de Spau fait bon.

A et (?) le septième et au dit jour ensuyant de mois d'octobre 1568.

Aussy signé Jean de Lonchin, Guilheau dit Martin de Goeit, Englebert de Presseux, Franchoy Sonhet dit d'Anthin comme témoins".

(262) A.E.L., *Archives communales de Theux*, farde 1, fol. 73. Le document est détruit. La transcription est celle du docteur Tihon, conservée dans les archives du chevalier Guy de Limbourg à Theux. Ce document est aussi cité par Pierre Den Dooven p. 53 mais de façon incomplète et avec des fautes de lecture.

(263) Tour d'artillerie à l'angle nord-est de l'enceinte.

(264) Casemate sud-est.

(265) "haye" : ardoise (J. HAUST, *op. cit.*, p. 314).

(266) Casemate sud-ouest.

(267) Casemate ouest.

(268) Casemate nord-ouest.

2. "VISITATION FAICT A LIEU DE FRANCHIMONT" (1607)(269).

" Lan saise cens et sept, le quathorsième jour de mars, nous la court de justice de Theux, maire en ce cas Henry de Clermont, eschevins, Marteau et Picquereau, sommes à la requette de monsieur le gouverneur de Franchimont, comparu au dict Franchimont, a effet de faire occulaire visitation de la ruinée et degaste fait et apparant à leyce et venier à plusieurs endroict de la dicte maison et signamment de la totale perde de la grosse thour (270) qui causeroit selle tombait que tout l'entier ou plus parte de l'ediffice de la dicte maison seroit abattue, ou estans, avons en premier lieu, parcheu dans la grande cuisine appelleit la cuisine du prince, qu'el fend et cherau de deux à trois cousteit, et comme elle jointz au fondement de la dicte grosses thour, estante lu dessus dicelle cuisine une vossure de pierre estant tout crevée et preste atomber a cause de ce que la dicte thour se fend de maniere que la sallette et chambre de queux (271) estant en icelle est desia tout ruinée et venu plus hault sur la salle des gentilhommes, avons aussy parcheu qu'à cause de vend de plevee miesme pour lu mauvais muraille quel at tombée sur le toictz du dessus laiant rompue et pour ce phrytte dains icelles tellement que le linteau de la cheminée est tombe et tombe au cause du dessus et de la grande pesanteur d'icelle cheminées ny a autres apparences que de tomber sy de briefs ny est donné remede.

Quant à la dicte grosse thour, avons icelle visiteit et parcheu que nonobstant les attaches de fer et soumier en divers lieu par cidevant y mi deis lorsque elle vouloit comenchie à fendre, quel se parte de trois cousteit, l'un tirant vers Staneux, l'autre de cousteit vers donjon, et l'autre vers la porte y aiant plusieurs des chaffeu et chambre du desier rompeu et preste atomber proprement la dicte thour crevée de haut en bas ny aiant aparans que le tout ne perirat sil ny est pourveu de remede brieff et convenable, jachoit que lu toicts de la dicte thour est bon, bien entretenu ne venant aullemme aisse dains lu muraille ou thour, à cause d'icelluy, semblan estre la faulte du fondement ou de la chaux avecquoy la muraille at este fait.

Ayant aussy visenteis et ramarqué que les édifices du desus de la thour del porte s'en vat de jour a autres tombant comme du miesme le dessus du pileit (272) et place de la commodeteis des chambres sucretteis mesme celle appelée des serviteurs quy est de grand extime en proche de la salle des gentilhommes quy se vat aussy en ruines au cause du muraille qui tombe de ladicte grosse thour. Ce que testiffions et aussin de s'en servir au besoing, avons ordonné à notre greffier du subsigner la présente quy fut par notre dit mayeur mis en garde par solisitude de Henry Maljean facteur du duct Sgr gouverneur".

3. "CHATEAU DE FRANCHIMONT - INVENTAIRE DES REPARATIONS" (1775)(273).

" Les soussignés maitres ouvriers, s'étant rendus le jourd'huÿ 14 juin 1775, le matin au château de Franchimont appartenant à son Altesse Celssissime Monseigneur le Prince Evêque de Liège, à effet d'y examiner les réparations nécessaires à faire au dit château, en présence de Monsieur le bourguemestre De Goer de Herve, conseiller de la chambres de comptes de son Altesse, de Mr Polis, lieutenant Gouverneur, Linden gouverneur du marquisat de Franchimont déclarant, qu'ayant commencé par visiter les toits du corps de logis, ils ont trouvé une jambe d'aire (274), baissée d'un côté, étant tout hors plomb, les tenons étant sortis des mortaises.

1^e Item une vesse (275) joindante à le dite jambe d'aire pliée et en partie pourrie, étant très nécessaire d'y poser une pièce de bois pour soutenir, et de relever la ditte jambe d'aire laquelle réparation nous estimons
fl. 15 - 0 - 0

(269) A.E.L., *Cour de justice de Theux*, reg. 216, fol. 90. Le Chevalier Guy de Limbourg possède une copie, faite par Ferdinand Tihon, de ce document. L'original, qui existe toujours, peut être comparé à la copie. Paul Bertholet nous a aidé à le déchiffrer. La fidélité de la transcription peut être prouvée. Par contre, celle de Pierre Den Dooven (*op. cit.*, p. 54) est incomplète et entachée de nombreuses erreurs de lectures. C'est cette analyse qui nous permet d'avoir confiance dans les copies de documents du docteur Tihon et nous oblige à être plus critique vis-à-vis des transcriptions de Pierre Den Dooven.

(270) Correspond à l'angle sud-est du donjon.

(271) Cuisiniers.

(272) Pilier ?

(273) A.E.L., *Chambre des comptes, protocoles*, reg. 44, fol. 28 à 32.

(274) "Djambe d'èr" : arc-boutant (J. HAUST, *op. cit.*, p. 224).

(275) Poutre horizontale (renseignement F. Braipson, architecte).

2^e Les toits du dit bâtiment se trouvent percés dans quantité d'endroits formant plusieurs gouttières qui pourrissent tant les planches des greniers que les plafonds des places qui sont dessous. Nous estimons qu'il faudrait pour la réparation d'iceux la somme comme s'ensuit

Scavoir pour 3000 ardoises à fl. 13 - 10

pour lattes fl. 41 - 10 - 0

pour 400 pieds de contrelattes fl. 30 - 0 - 0

et pour la main d'oeuvre fl. 20 - 10 - 0

transport fl. 100 - 0 - 0

Item pour clouer des morceaux de planches sur les ouvertures ou fentes des planchers, il faudrait

400 pieds de latte de salm à un sou le pied fl. 15 - 0 - 0

et pour journée à les poser fl. 20 - 0 - 0

fl. 4 - 0 - 0

Ayant examiné les 5 cheminées qui s'y trouvent très défectueuses, avons estimé la réparation, compris

les matériaux, hourdements (276) et journées fl. 50 - 0 - 0

3^e Ayant ensuite examiné le toit de la grande tour avons trouvé la charpente en bon état, le toit se trouvant percé en quantité d'endroits, il faudrait pour le réparer 200 ardoises

pour les clous fl. 27 - 0 - 0

pour les crochets de fer fl. 30 - 0 - 0

et pour la main d'oeuvre fl. 12 - 0 - 0

fl. 100 - 0 - 0

4^e Item, nous étant rendus au dessus de l'écurie, avons trouvé qu'il ne reste que quelques vestiges du toit absolument hors d'état d'être réparés, les vesses et werres (277) étant tombées, de sorte qu'il doit être fait tout à neuf, de même sur l'allée jointante à la dite tour dont il n'y a plus de toit pour la

construction desquels il faudrait quatre vesses de vingt quatre pieds de longueur portant fl. 48 - 0 - 0

item pour mille pieds de werres fl. 65 - 0 - 0

item pour 2050 pieds de lattes fl. 70 - 0 - 0

Item pour main d'oeuvre des charpentiers fl. 80 - 0 - 0

Le dit toit contenant huit verges, il faudrait sept mille ardoises fl. 264 - 0 - 0

item pour les cloux nécessaires fl. 100 - 0 - 0

item pour la main d'oeuvre de couvreur fl. 150 - 0 - 0

Avons trouvé une partie de la voûte de la dite écurie croulée, pour la réparation de laquelle et de la basse muraille, de même que le parement de la muraille de la grande tour d'où il se détache quantité

de pierres qui écrasent le toit et la dite voûte, il faudrait pour chaux et sable y compris la petite allée

jointante fl. 100 - 0 - 0

et pour la main d'oeuvre des maçons fl. 200 - 0 - 0

5^e Ayant examiné le toit de la galerie qui conduit à la chapelle, l'avons trouvé très mauvais, tellement qu'il faudrait qu'il fut fait tout à neuf et en faisant servir les matériaux qui s'y trouvent, il faudrait

encore mille cinq cents pieds de werres fl. 93 - 15 - 0

pour deux mille cinq cents soixante pieds carrés de lattes fl. 206 - 5 - 0

pour main d'oeuvre du charpentier fl. 110 - 0 - 0

pour 16000 ardoises en se servant des vieilles ardoises qui s'y trouvent fl. 200 - 0 - 0

pour cloux fl. 125 - 0 - 0

pour la main d'oeuvre du couvreur fl. 180 - 0 - 0

6^e Ayant examiné le toit de la chapelle l'avons trouvé mauvais et hors de réparation, et pour le faire à neuf il faudrait septante pied de latte à dix sols le pied

fl. 37 - 10 - 0

six cents pieds de vesses en se servant des vieilles qui se trouveront intactes fl. 37 - 10 - 0

pour environ douze cents pieds carrés de lattes fl. 90 - 0 - 0

pour main d'oeuvre du charpentier fl. 80 - 0 - 0

pour 13500 ardoises fl. 164 - 0 - 0

pour les cloux de toute espèce fl. 50 - 0 - 0

pour main d'oeuvre du couvreur fl. 75 - 0 - 0

7^e pour réparer quelques vitres dans diverses places du bâtiment fl. 40 - 0 - 0

(276) Probablement les échafaudages.

(277) Wère : chevron (J. HAUST, *op. cit.*, p. 709).

8^e Avons examiné qu'il se trouve plusieurs colonnes qui portent les galeries qui sont dérangées et même une qui est tombée et une console qui porte aussi les galeries que les tenons sont sortis des mortaises et pour telles réparations pour main d'oeuvre et ferrailles fl. 60 - 0 - 0

9^e Avons examiné le toit de la partie appelée la brassime qui serre a y mettre la paille, il nous a paru que la réparation du dit toit tant en matériaux que pour journées pourrait couter fl. 25 - 0 - 0

10^e Ayant ensuite examiné une arcade ou espèce de portail au dessus de laquelle est l'avenue qui conduit sur les remparts avons trouvé la plus grande partie de la voule de la dite arcade croulée, et le reste tellement défectueux, que l'on court grand risque en passant dessous, pour la démolition et restauration du dit portail, il faudra pour matériaux, chaux et sable fl. 86 - 0 - 0

La somme totale des réparation porte trois mille cinq cens quatre vingt flor. et quinze sols.
Total fl. 3595 - 15 - 0

Fait au château de Franchimont le quatorze juin de l'an mil sept cent septante cinq.

(s) Gilles le chanoine maître maçon

(s) Lambert Joseph Caro maître charpentier

(s) Jacques Bonin maître couvreur.

4. INVENTAIRE DU MOBILIER EN 1791 (278).

Le 14 avril 1791 : devant moi notaire soussigné présents les témoins ci après nommé sont comparu mr M. J. Moxhet sique constitué général de seigr. comte d'Aspremont Linden gouverneur du château et marquisat de Franchimont qui a adjoint Jeanne Orban maîtresse gouvernant audit château à effet de faire le répertoire des meubles et effets reposants au prédit château ce qu'effectuant en acquis de mon devoir je l'ai effectué comme s'ensuit :

Dans une chambre en haut : un bois de lit.

Dans la seconde chambre à côté : une table, une espèce de banna coffe (?) et un cadre déchiré représentant Anvers.

Dans la troisième, un bois de lit, une table, deux chenets, une vieille chaise.

Dans la quatrième, deux hauges vuides, un garde robe contenant une chasube, un cordon et une nappe d'autel, un calice duquel le pied est de cuivre, la coupe d'argent, avec une platine en cuivre argenté, une brosse, deux manipules, deux étolles, un cousin et un livre de la messe à l'usage romain, un boete contenant une couverture de calice en toille, deux en soie et une en carton, une selle à l'eau bénite de cuivre vert, une sonnette dito, deux burettes d'étain, une nappe, deux vieu draps de lit (?), vingt cinq serviettes à carreau et une nappe pareille, deux corbeilles, un écumoir à poisson de fer blanc, deux casseroles de cuivre, un chenet de fer à rotir, une toile grise contenant 15 1/2 aunes pour drap de lit pour domestique.

Dans une chambre au premier étage, il y a de l'avoine et de l'orge mêlé pour semer et du seigle pour la consommation du château, un setier (279) de mesure cerclé, une cesse pour tourner le grain, une vieille chaise, un bois de lit avec des rideaux vertes de soie allentour, vieu, une paillasse, un vieu lit et un travers.

Dans la chambre de côté, un bois de lit, une armoire dont il y a un fermé.

Dans la chambre derrière l'antichambre attenant à la grande sale, un armoire, un coffre fermé dont on n'a pas la clef, un bois de lit où les servantes logent, contenant un lit de noppe, un à plumes, deux travers, deux draps de lit, un de laine et l'autre de toille, une couverture de laines, un autre travers et un oreiller, une chaise, un drap de lit et un oreiller.

Dans l'antichambre, un vieu fauteuil, une vielle table, une chaise, un Christ, deux chenets de cru de fer, un bois de lit avec des rideaux, une maillasse, un vieu lit, et un matras de crin, deux chaises, une tapisserie vieil blanche et bleu en serge et en soie.

(278) *Protocole du notaire Fraipont à Theux*, copie par Jean-Philippe de Limbourg, archives du Chevalier Guy de Limbourg à Theux. L'original est déposé depuis peu au *Fonds des notaires* des A.E.L.

(279) Mesure de capacité pour les matières sèches. Le *setier* : 30,712 litres. (P. DE BRUYNE, *Les anciennes mesures liégeoises*, dans *B.I.A.L.*, t. 60, 1936, p. 310).

Dans la salle, un tableau de famille, la perspective en carton d'un château dit de Wégimont, un chandelier en corne de cerf, deux chenets, une table ronde, une petite table, trois chaises et une sans fond, deux cadres, un garde robe, un plat à soupe et quatre grand plat d'étain, huit petits plats dito, cinquante cinq assiettes dito, un chandelier de cuivre, un sous bac de faillance, deux salières de cristal, cinq couteau de table, un pot de chambre en faillance, deux chandeliers de cuivre avec des chandelles, deux verres à sucrier, six tasses de dessous et quatre de dessus, deux carafons de ver, trois verres à coupe, un écritoir d'étain, la coupe d'un aiguiers en faillance, six cuillers d'étain.

Dans la chambre où la maîtresse gouvernante loge, une corbeille avec trois serviettes, une tique, une table, une besace de toille, du lin filé et 4 plotons de fil, trois pots, quatre chaisnes, deux moulins à filer, deux pots de chambre d'étain, deux miroirs, trois draps de lit, des rideaux rouge de serge à Me le major Moxhet, deux matelas en forme de lit, une traverse, deux oreillers, une courte pointe de coton.

Sans préjudice des meubles et effets dans la cuisine et dans la cave qui sont à la disposition des domestiques et qui présentivement ont été répertoriés ci-devant, et Marie-Catherine Lempereur, engagée pour oeconomise, a prêté serment de fidélité ens mains de moi ledit notaire de ne rien distraire directement ni indirectement, mais de faire le tout au plus grand avantage dudit Sgr Comte de Linden et les parties ont constitué tous porteurs pour se reproduction ou besoin sera.

Fait et passé à Franchimont en présence de Jean François Laca et Marie-Catherine Lempereur, présent M. J. Moxhet

Marque de Jeanne Orban ne sachant écrire

marque de Marie-Catherine Lempereur ne sachant écrire

marque de Jean François Laca ne sachant écrire

Nicolas Arnold Delrée, notaire admis, et im. de Liège in fide sans".